Envoyé en préfecture le 15/12/2022 Reçu en préfecture le 15/12/2022 Affiché/Publié le 15/12/2022 ID : 040-200018091-20221208-DEL2022_44-DE

N°DEL2022-44

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU GRAND DAX

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **HUIT** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 02 décembre 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Mme Guylaine DUTOYA.

<u>Présents</u>:, Madame Guylaine DUTOYA, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Véronique AUDOUY, Madame Monique BAGIEU, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Corinne LAPORTE, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Yves POMMIES.

<u>Absents et excusés:</u> Monsieur Julien DUBOIS, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Monsieur Bernard BOITTELLE, Monsieur Hikmat CHAHINE. Madame Gloria DORVAL, Monsieur Régis MALARIK, Monsieur Philippe MARY, Madame Claudine ROHFRITSCH.

Administrateur ayant donné pouvoir :

Donne pouvoir à :

Monsieur Julien DUBOIS

Madame Guylaine DUTOYA

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 11 membres présents.

OBJET: TARIFS 2023 - SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L. 123-6, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R.123-20 et R. 314-130 et suivants,

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax en vigueur,

Vu la délibération n° 08-09 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, en date du 28 mai 2008, portant adoption du projet de fonctionnement du service d'aide et d'accompagnement à domicile,

Envoyé en préfecture le 15/12/2022 Reçu en préfecture le 15/12/2022 Affiché/Publié le 15/12/2022

ID: 040-200018091-20221208-DEL2022_44-DE

Vu la délibération n°DEL2021-34 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, en date du 07 octobre 2021, modifiant les tarifs CNAV au 1^{er} octobre 2021

Vu la délibération n° DEL2021-42 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, en date du 24 novembre 2021, fixant les tarifs 2022 des activités d'aide à domicile,

Vu la délibération n° DEL2022-04 fixant les tarifs 2022 pour les prestations conventionnées par le Conseil Départemental

Il est nécessaire de voter les tarifs du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les prestations d'aide-ménagère, d'auxiliaire de vie et de garde de jour sont tarifées dans le cadre de conventions signées avec les organismes financeurs (Conseil départemental, caisses de retraite, mutuelles ...).

De plus, il convient de fixer une tarification plein tarif en cas d'intervention hors prise en charge (en attente ou en complément de la prise en charge).

Les montants des prestations conventionnées par le Conseil départemental des Landes seront fixés en cours d'année 2023.

Il est donc proposé de maintenir les tarifs 2022, en attendant, les tarifs 2023, à savoir :

- Aide-ménagère : 22,00€/heure *
- Garde de jour : 22,00€/heure
- Auxiliaire de vie (dans le cadre de l'APA et la PCH) : 23,5€/heure

* étant précisé que la participation du bénéficiaire est maintenue à 1,50€/heure (délibération n°A1 du 16 novembre 2020), soit 20,50€/heure à la charge du Département

La Caisse Nationale Assurance Vieillesse a fixé le tarif à 24,50€ de l'heure les prestations de l'aide humaine à domicile et 27,50 € de l'heure pour les dimanches et les jours fériés en date du 1e octobre 2021 et n'a pour le moment pas révisé ses tarifs.

Il est proposé de maintenir le tarif non conventionné, autrement nommé « tarif plein » à 27,23 € de l'heure en 2023, ce tarif pourra être révisé en cours d'année.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2023, de maintenir les tarifs 2022 des prestations conventionnées par le Conseil départemental des Landes comme suit :

- Aide- ménagère : 22,00€/heure
- Garde de jour : 22,00€/heure
- Auxiliaire de vie (dans le cadre de l'APA et la PCH) : 23,5€/heure

et **DIT** que ces tarifs pourront être révisés en cours d'année 2023



Article 2 : DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'appliquer aux autres financeurs le tarif national fixé par la Caisse Nationale Assurance Vieillesse (CNAV) soit 24,50€ de l'heure les prestations de l'aide humaine à domicile et 27,50 € de l'heure pour les dimanches et les jours fériés. Et **DIT** que ces tarifs pourront être révisés si la CNAV les fait évoluer.

Article 3 : DECIDE de fixer, à compter du 1er janvier 2023, le plein tarif comme suit :

- Aide-ménagère = 27,23€ de l'heure,
- Garde de jour = 27,23 € de l'heure.
- Auxiliaire de vie = 27,23 € de l'heure,

Et **DIT** que ce tarif plein pourra être révisé en cours d'année 2023

Article 4 : AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à l'application de ces décisions.

Article 5 : DIT que ces recettes de fonctionnement seront inscrites au budget annexe M22 « Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ».

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE, Les jour, mois et an que dessus, Suivent les signatures, POUR COPIE CONFORME, DAX, le 08 décembre 2022

Julien DUBOIS.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Vincent BENOIT

Envoyé en préfecture le 15/12/2022 Reçu en préfecture le 15/12/2022 Affiché/Publié le 15/12/2022 LANDES ME

ID: 040-200018091-20221208-DEL2022_44-DE